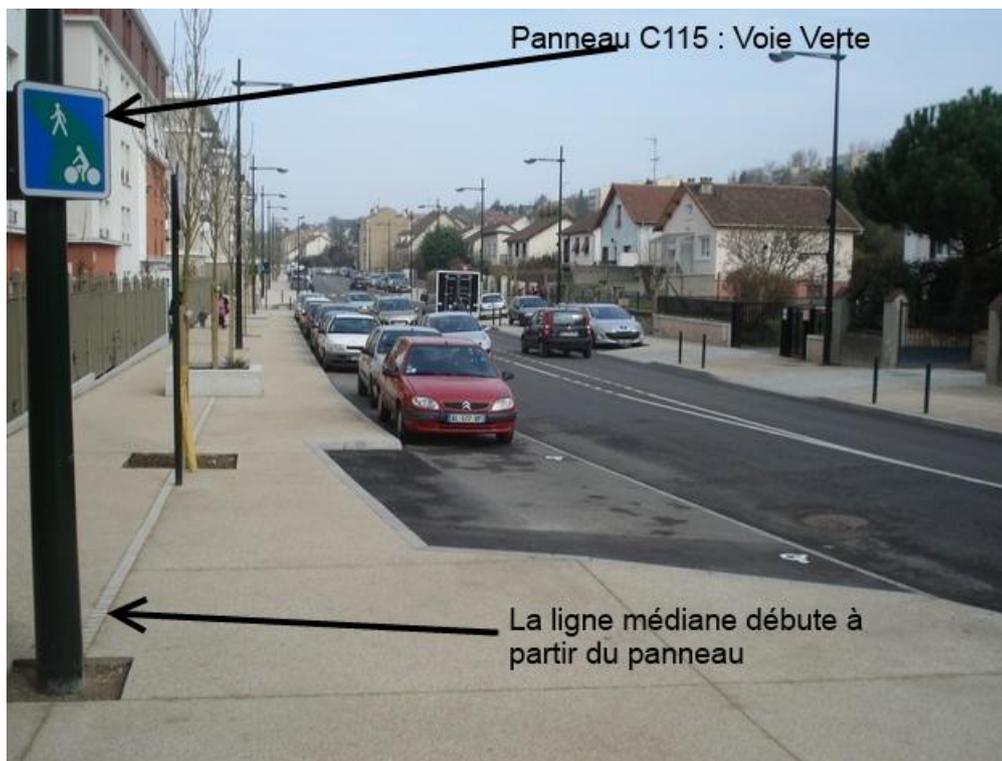


FCDE : Dossier photos Rue de la Papeterie à Corbeil -1



1- Vue depuis le sud. Panneaux inappropriés C115 Voie Verte de face, et C116 fin de Voie Verte derrière. L'objectif est d'imposer l'idée qu'il s'agit d'un espace partagé piétons-cyclistes. Une ligne médiane par pavés clairs regroupe tous les obstacles fixes, lampadaires, bacs, arbres, bornes pompiers, etc.



2- Les cyclistes partagent avec les piétons les abaissés de trottoir et les bandes podotactiles, et circulent illégalement sur les passages piétons. Les grands bacs à arbres et fleurs, incorporant pour certains des bancs en béton, réduisent l'espace de circulation des usagers à pied et à vélo. Certains bancs mal orientés amènent les jambes de leurs utilisateurs directement sur les cheminements des piétons ou des cyclistes !

FCDE : Dossier photos Rue de la Papeterie à Corbeil



3- Un muret devant une sortie de garage non sécurisée réduit le cheminement commun piétons/cyclistes, rendu difficile à négocier par des potelets en bordure du trottoir et une borne de pompier placée sur la ligne médiane.

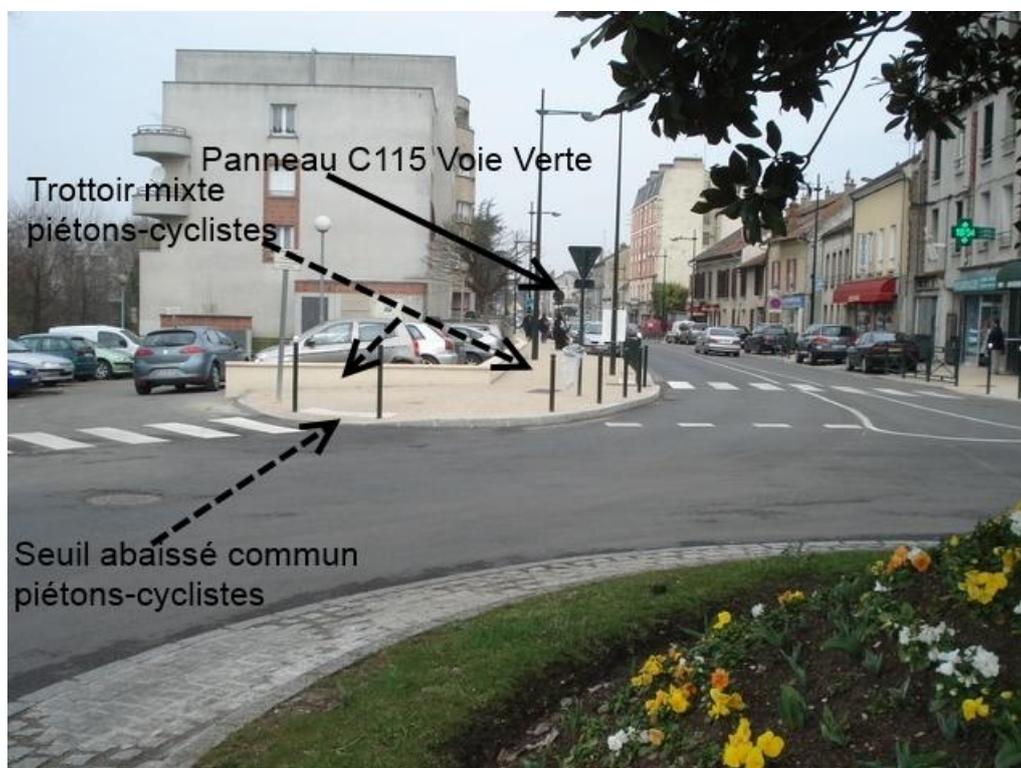


4- Si en première intention la ligne médiane le long de l'aménagement devait séparer le flux piétons du flux cyclistes, on remarque que les petits pavés carrés non saillants et peu contrastés, ne sont pas détectables à la canne et au pied par les aveugles, et sont difficilement identifiables par les malvoyants. Avec les obstacles placés dessus en zigzag selon les rétrécissements, elle peut difficilement servir de ligne de guidage.

FCDE : Dossier photos Rue de la Papeterie à Corbeil -1



5- La zone aux immeubles anciens est rétrécie par une haie et une pelouse. La séparation des flux, nécessiterait un accord pour l'élargissement de la bande le long du bâti. Le piéton qui approche fait face au panneau C116 Fin de Voie verte, où la ligne de pavés s'arrête. Il entre alors dans une zone indéterminée, dite « trottoir partagé », ou « trottoir mixte » illégal. Il marche jusqu'au passage pour piétons partagé avec les vélos et remonte sur le « trottoir mixte » de l'autre côté, puis marche sur une cinquantaine de mètres jusqu'au prochain panneau d'entrée Voie verte.



6- Les panneaux début et fin de se trouvent à hauteur des maisons à une vingtaine de mètres du passage piétons. Les cyclistes qui circulent sur cette prétendue Voie verte ne disposent pas d'abaissés de trottoir. Les aménageurs attendent d'eux qu'ils empruntent librement les aménagements piétonniers.